



Estimation du travail forcé dans le monde

Résumé

DOCUMENT SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1er JUIN 2012 A 8:30 GMT

RESULTATS

S'appuyant sur une nouvelle méthodologie statistique plus performante, le BIT estime à 20,9 millions le nombre de victimes du travail forcé dans le monde, prisonnières d'un travail qui leur a été imposé par la contrainte ou mensongèrement présenté sous un jour enviable. Ce chiffre, comme celui de 2005, représente une estimation prudente, compte tenu de la méthodologie rigoureuse utilisée pour mesurer ce crime qui reste en grande partie invisible. La traite des personnes pouvant également être considérée comme du travail forcé, cette estimation permet de saisir dans toute son ampleur ce que certains appellent l'«esclavage des temps modernes». Ce chiffre signifie qu'à tout moment trois personnes sur mille environ sont victimes du travail forcé dans le monde.

Ce total se répartit ainsi: femmes et filles – 11,4 millions (55 pour cent), hommes et garçons – 9,5 millions (45 pour cent). Les adultes sont plus touchés que les enfants: 74 pour cent (15,4 millions) des victimes ont 18 ans et plus, alors que les enfants de 17 ans et moins représentent 26 pour cent du total (soit 5,5 millions).

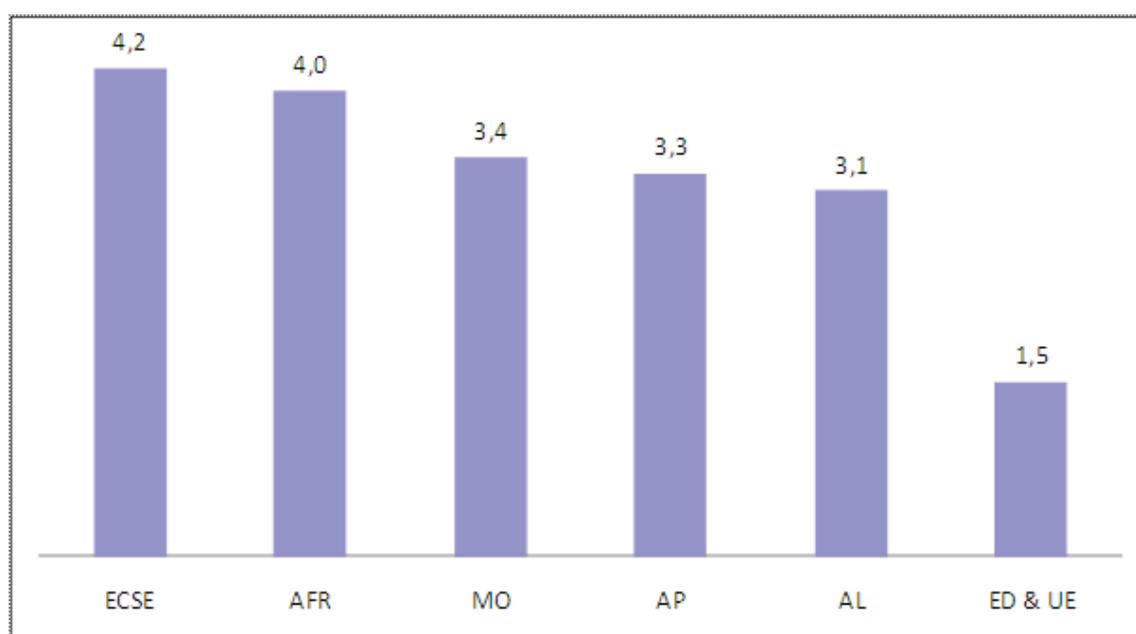
Sur ces 20,9 millions de travailleurs forcés, 18,7 millions (90 pour cent) sont exploités dans le cadre de l'économie privée, par des particuliers ou des entreprises; 4,5 millions (22 pour cent) sont victimes d'exploitation sexuelle forcée et 14,2 millions (68 pour cent) d'exploitation de leur force de travail dans des secteurs économiques comme l'agriculture,

la construction, le travail domestique ou le secteur manufacturier. Les 2,2 millions restants (10 pour cent) subissent des formes de travail forcé imposées par l'Etat, par exemple dans les prisons, ou par l'armée régulière ou des forces rebelles.

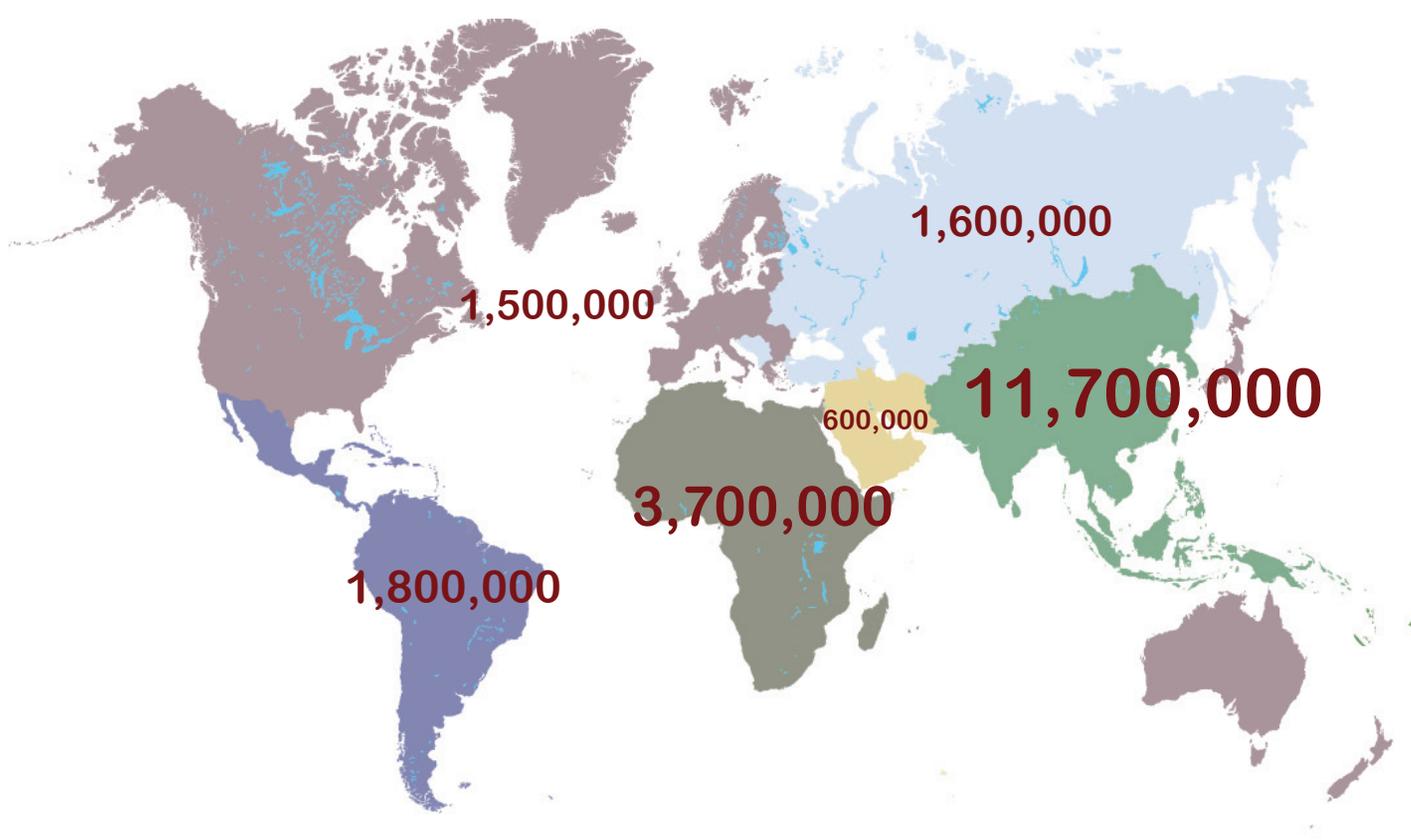
A l'échelle régionale, c'est en Asie-Pacifique (AP) que l'on compte le plus grand nombre de travailleurs forcés: 11,7 millions, soit 56 pour cent du total. L'Afrique (AFR) vient au second rang: 3,7 millions (18 pour cent), suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (AL): 1,8 million (9 pour cent). Le nombre de victimes du travail forcé est estimé à 1,5 million (7 pour cent) dans les économies développées et l'Union européenne (ED & UE) et à 1,6 million (7 pour cent) dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est (ECSE) (hors UE) et dans la Communauté des Etats indépendants (CEI). On estime à 600 000 (3 pour cent) le nombre de victimes au Moyen-Orient (MO).

C'est en Europe centrale et du Sud-Est et en Afrique que les taux de prévalence (nombre de victimes par milliers d'habitants) sont les plus élevés (respectivement 4,2 et 4,0); le taux le plus bas est celui des économies développées et de l'Union européenne (1,5 pour mille habitants). La prévalence relativement élevée de l'Europe centrale et du Sud-Est et de la CEI peut s'expliquer par le grand nombre de cas de traite à des fins d'exploitation économique ou sexuelle ou de travail forcé imposé par l'Etat signalés dans cette partie du monde, malgré une population moins nombreuse qu'en Asie, par exemple.

Prévalence (pour mille habitants)



Les estimations permettent également d'évaluer le nombre d'immigrants qui, à leur arrivée, se retrouvent pris au piège du travail forcé; 9,1 millions (44 pour cent du total) sont en effet des migrants (à l'intérieur du pays ou à l'extérieur), tandis que la majorité des victimes: 11,8 millions (56 pour cent) sont soumises au travail forcé sur leur lieu d'origine ou de résidence. Les déplacements transfrontières sont étroitement corrélés à l'exploitation sexuelle forcée. En revanche, la majorité des travailleurs forcés que l'on trouve dans les secteurs économiques et presque tous ceux qui sont astreints à travailler pour le compte de l'Etat n'ont pas quitté leur région d'origine. Ces chiffres indiquent que les déplacements peuvent constituer un important facteur de vulnérabilité pour certains groupes de travailleurs, mais pas pour d'autres.



On ne peut comparer les estimations de 2012 et celles de 2005 pour tenter de déceler les tendances dans la durée, c'est-à-dire pour savoir si le travail forcé a augmenté ou diminué au cours de la période concernée. En revanche, l'estimation de 2012 est plus fiable, elle repose sur une méthodologie plus sophistiquée et des sources à la fois plus nombreuses et de meilleure qualité. Elle est considérablement plus élevée (20,9 millions de victimes à l'échelle mondiale) que la première effectuée par le BIT en 2005. Autre différence majeure par rapport aux estimations antérieures: le travail forcé imposé par l'Etat n'y représente qu'une faible proportion du total (environ 10 pour cent). Cela s'explique peut-être par le fait que les données disponibles sur cette forme de travail forcé sont bien plus rares, d'où la nécessité de lui consacrer des recherches plus approfondies.

La répartition par âge des victimes du travail forcé diffère également de celle de la précédente estimation du BIT, avec une diminution de la proportion des enfants (26 pour cent). Les nouvelles données confirment la conclusion précédente, à savoir que les femmes et les filles sont plus largement touchées, en particulier par l'exploitation sexuelle forcée. Les hommes et les garçons représentent cependant encore 45 pour cent de l'ensemble des victimes. Enfin, s'il n'est pas possible d'effectuer des comparaisons précises entre grandes régions en raison du nouveau mode de regroupement des pays, on constate que c'est toujours la région Asie-Pacifique qui, en nombre absolu, compte le plus de travailleurs forcés, malgré un léger recul, en proportion (un peu plus de la moitié du total). La dernière estimation, fondée sur des informations plus fiables, fait en revanche apparaître une augmentation de la proportion et du nombre de victimes du travail forcé en Afrique, ce qui est selon nous plus fidèle à la réalité.

Il ressort des estimations sur les déplacements, qui n'étaient pas établies précédemment, que les déplacements transfrontières sont étroitement corrélés à l'exploitation sexuelle forcée et qu'une plus grande proportion de victimes du travail forcé non sexuel sont exploitées dans leur propre pays. Il en ressort aussi – et il s'agit là d'un élément d'information inédit – que la durée moyenne des périodes de travail forcé, toutes formes et toutes régions confondues, est d'environ dix-huit mois, avec des écarts entre les diverses formes de travail forcé.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Travail forcé est le terme qu'utilise la communauté internationale pour désigner les situations dans lesquelles des personnes – femmes et hommes, filles et garçons – sont contraintes malgré elles de travailler par le recruteur ou l'employeur, qui ont recours par exemple à la violence ou des menaces de violence, ou à des moyens plus subtils – dettes accumulées, retenue des documents d'identité, menace de dénonciation aux services d'immigration. Ces situations peuvent aussi être désignées par les termes – analogues mais non identiques du point de vue juridique – de traite d'êtres humains ou pratiques assimilables à l'esclavage. Le droit international dit que le recours au travail forcé est un délit qui devrait être passible de sanctions proportionnelles à la gravité de l'infraction. Dans la plupart des pays, la législation nationale interdit le travail forcé, la traite d'êtres humains et les pratiques proches de l'esclavage mais, malheureusement, il est encore rare que les poursuites aboutissent.

Pour élaborer des politiques efficaces contre le travail forcé, les gouvernements et leurs partenaires ont besoin d'informations sur sa nature et son ampleur. Mais il est extrêmement difficile d'étudier cette pratique et d'en déterminer l'ampleur. Parce qu'elle est illicite, elle est le plus souvent dissimulée, notamment aux yeux des services de police et des agents administratifs, et invisible à la population en général. Le BIT collabore avec les gouvernements pour les aider à mesurer le travail forcé dans leur pays mais, à ce jour, seuls quelques pays ont pu mener des études spécifiques sur ce sujet.

En l'absence de données nationales fiables, le BIT a élaboré une nouvelle estimation du travail forcé à l'échelle mondiale et régionale en utilisant le plus souvent des sources secondaires d'information, complétées par les résultats de quatre enquêtes nationales qu'il a menées en collaboration avec des partenaires locaux. Pendant l'élaboration de la méthodologie d'estimation, le BIT a bénéficié des compétences techniques de quatre examinateurs indépendants et respectés, qui ont examiné en détail la méthodologie proposée, donné des informations précieuses et formulé des suggestions pour l'améliorer.

Cette méthodologie a consisté pour l'essentiel à améliorer celle que le BIT a appliquée en 2005 pour établir sa première estimation mondiale du travail forcé, à savoir au moins 12,3 millions de victimes. Elle repose sur la collecte de «cas répertoriés» de travail forcé pendant la période 2002-2011, dans tous les pays. On entend par «cas répertoriés» ceux qui portent sur des situations spécifiques de travail forcé et qui indiquent où et quand elles ont eu lieu et combien de personnes elles concernent. On trouve les cas dans différentes sources secondaires d'information – statistiques officielles, rapports d'organisations non gouvernementales, articles de presse.

Deux équipes de chercheurs, en poste au BIT à Genève, ont été chargées de collecter des cas pendant treize semaines en septembre-décembre 2011, après avoir suivi une formation intensive et travaillé en toute indépendance les uns des autres. Selon cette méthode dite de «capture-recapture», un échantillon de cas de travail forcé est «capturé» par la première équipe à partir de tous les cas potentiellement disponibles; un autre échantillon est «recapturé» par la seconde équipe.

En comparant les deux échantillons et en identifiant les cas «capturés» par les deux équipes, il est possible de faire une estimation statistique du nombre total de cas répertoriés de travail forcé au cours de la période de dix ans. Les éléments des cas de travail forcé identifiés comme tels, une fois triés en fonction d'un ensemble «d'indicateurs» de travail forcé, sont entrés dans une base de données, qui est ensuite examinée de près par des spécialistes du BIT pour s'assurer que les cas retenus constituent véritablement du travail forcé. Ont également été entrées dans la base,

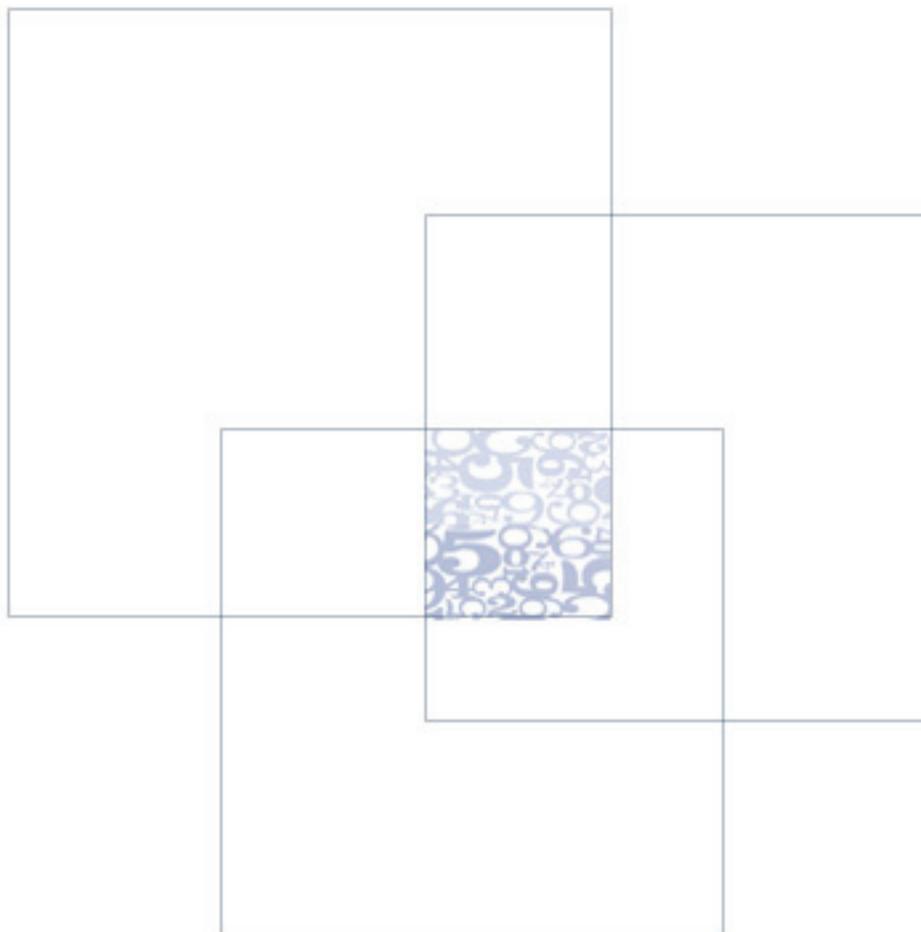
lorsqu'elles étaient disponibles, diverses autres informations: durée des situations de travail forcé, secteur économique, mesures judiciaires.

Enfin, des données «agrégées» ont été insérées, c'est-à-dire des informations émanant de sources institutionnelles crédibles, qui contenaient des données portant, par exemple, sur des victimes de traite identifiées par la police dans une région donnée ou dans le pays sur une période de six mois, ou hébergées par une organisation non gouvernementale (pour lesquelles on ne disposait pas d'informations détaillées et fondées sur des cas). Aucune donnée estimative ou hypothétique n'a été retenue pour la procédure d'estimation.

A partir de ces entrées de données brutes, et à l'issue d'un processus rigoureux de validation de «rapprochement» visant à recenser les cas communs de travail forcé entrés dans la base de données, les statisticiens du BIT ont estimé, pour commencer, le nombre total de cas enregistrés de travail forcé puis le nombre total de victimes dans ces cas. L'étape finale, cruciale, a consisté à calculer, à partir du nombre estimé de cas «signalés», le nombre «total» de victimes de travail forcé, à un moment donné pendant la décennie – en prenant en compte aussi la durée estimative des «situations achevées» de travail forcé dans l'économie privée (si les victimes n'avaient pas été identifiées et libérées). La méthodologie permet de présenter les estimations ventilées par «type» de travail forcé (imposé par l'Etat ou dans l'économie privée à des fins de travail ou d'exploitation sexuelle), sexe, groupe d'âge (adulte ou enfant) et région.

Les estimations de 2012 sont plus fiables que celles effectuées en 2005. La marge d'erreur pour l'estimation mondiale (20,9 millions de personnes) est de 7 pour cent (soit 1,4 million de personnes), le nombre réel se situant donc entre 19,5 et 22,3 millions, pour un taux de confiance de 68 pour cent. Par rapport à 2005, la marge d'erreur a considérablement baissé, passant de 20 à 7 pour cent. Vu la rigueur du processus de validation des données (tous les cas qui ne répondaient pas aux critères spécifiés ayant été écartés, on considère aussi que l'estimation globale est prudente). Une mise en garde sur sa bonne utilisation et interprétation s'impose cependant. Tout d'abord, vu que la méthodologie appliquée et la disponibilité des données diffèrent sensiblement, on ne peut comparer les estimations de 2005 et celles de 2012, ni les utiliser pour faire valoir que le travail forcé s'est accru au cours de ces sept années. La ventilation par région n'est pas non plus comparable car elle se fonde sur des regroupements de pays différents dans certains cas.

Les estimations représentent des ordres de grandeur plutôt que des chiffres précis. Tout en considérant que cette méthodologie est la meilleure possible compte tenu des données sur le travail forcé aujourd'hui disponibles, le BIT en reconnaît les limites. A mesure qu'on disposera d'informations plus nombreuses et de meilleure qualité, en particulier grâce aux enquêtes primaires menées à l'échelle nationale, il deviendra possible d'obtenir progressivement des estimations plus précises. Cela permettra de s'appuyer sur des éléments plus solides pour élaborer des politiques et agir plus efficacement afin de mettre un terme à ce crime qu'est le travail forcé moderne.





Programme d'Action spécial du BIT pour combattre le Travail forcé

Programme pour la Promotion de la Déclaration

4, route des Morillons

1211 Genève - Suisse

forcedlabour@ilo.org

www.ilo.org/forcedlabour